

Direction générale
de l'alimentation

Sous-direction de la
qualité et de la protection
des végétaux

Bureau de la
réglementation et de la
mise sur le marché des
intrants

Dossier suivi par : O.M.

Réf : 9800329DACE10210



BASF AGRO SAS
21, chemin de la Sauvegarde
69134 ECULLY CEDEX

Paris, le 06 SEP. 2010

Objet : Lettre de décision

Madame, Monsieur,

Veuillez trouver ci-joint la lettre de décision qui fait suite à votre demande de changement d'emballage, concernant le produit :

N° Intran : 9800329 - ISBA - AMM n° 9800329

(ce n° intrant et ce nom sont à rappeler dans chaque correspondance concernant ce dossier)

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Vous disposez d'un délai de deux mois, pour contester la présente décision, si vous le souhaitez, devant le Tribunal administratif

Pour le Ministre et par délégation de la Directrice générale de l'alimentation,
l'ICPEF, le Sous-directeur de la qualité et de la protection des végétaux,

Robert TESSIER

Descriptif de l'Intrant

N°intrant : 9800329 Nom commercial : **ISBA**

Produits Phytopharmaceutiques

N° AMM : 9800329

Firme détentrice : BASF AGRO SAS

Type commercial : Produit de seconde gamme

Composition : Epoxiconazole 125 G/L+Kresoxim-méthyl 125 G/L

Vu l'avis de l'Anses du 5 Août 2010,

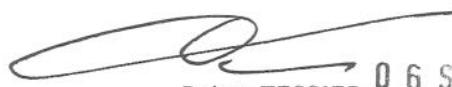
Le changement de type d'emballage est autorisé.

Dénominations commerciales

ISBA

Vous disposez d'un délai de deux mois, pour contester la présente décision, si vous le souhaitez, devant le Tribunal administratif

Pour le Ministre et par délégation de la Directrice générale de l'alimentation,
l'ICPEF, le Sous-directeur de la qualité et de la protection des végétaux,



06 SEP. 2010
Robert TESSIER